



## COMPTE RENDU

Secrétaire de Séance : EVRARD Bernard

Absent excusé : RETAUX Guillaume (pouvoir à M. le Maire)

### 1. Compte rendu de la réunion du 9 juin 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 9 juin 2020.

### 2. Commission sociale – Sur le sujet de logement social WISQUOIS et autre.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la situation actuelle du logement située 10 rue de la Fontaine à Wisques, actuellement loué. Il évoque un courrier recommandé reçu par la mairie.

Également, une réponse du propriétaire a été reçu en mairie.

Monsieur le Maire précise qu'une démolition partielle du mur d'enceinte (plus ancien pignon) sera effectuée vers le 20 juillet 2020, une déclaration préalable est en cours d'instruction et un arrêté avec risque de péril sera pris à partir du 11 juillet 2020.

### 3- Délibération, indemnité de fin de mandat d'Adjoint de Monsieur Daniel DOUTRELANT

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que M. DOUTRELANT a perçu le montant total de son indemnité d'adjoint au mois de mai alors que son mandat s'est terminé le 25 mai 2020.

La trésorerie demande à la commune de régulariser le montant de l'indemnité en émettant un titre à l'ordre de M. DOUTRELANT pour la période du 26 au 30 mai 2020.

Le Maire propose au Conseil Municipal de prendre une délibération afin de maintenir l'indemnité totale ainsi que les charges du mois de mai, pour M. DOUTRELANT, ex 1<sup>er</sup> Adjoint.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal, autorise le Maire à maintenir l'indemnité totale ainsi que les charges du mois de mai, pour M. DOUTRELANT, ex 1<sup>er</sup> Adjoint.

### 4. Commission Impôts Directs (CCID) proposition des membres titulaires et suppléants

Suite à l'élection municipale et à celle du Maire et des Adjointes, le Conseil Municipal propose lors une liste de 12 délégués titulaires et 12 suppléants domiciliés sur la commune pour former la Commission Communale Directe des Impôts.

Afin de répondre aux attentes du contrôle de la légalité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose la liste suivante :

Le Maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.

#### Titulaires :

M. ROUTIER Alain

M. BAILLY Michel

M. BIESBROUCK Marcel

MME DENAES Monique

#### Suppléants :

M. CARON Michel

M. CLABAUT Romuald

MME EVRARD Michèle

MME FOURDINIER Claudine

M. DOUTRELANT Daniel  
M. LARDEUR Francis  
M. LAURENT Bernard  
M. LEHOUX Antoine  
M. LENGAIGNE Jean-Noël  
M. MAMETZ Philippe  
M. EVRARD Bernard

MME DOUTRELANT Brigitte  
M. MOREL Yannick  
MME ODOBEZ Nicole  
M. VANDROMME Christian  
MME GHIDOSSI Nathalie  
M. RETAUX Guillaume  
M. CHEVREAU Éric  
MME DEBROCK Virginie

### 5. Trésorerie de Lumbres :

#### **\* Modification budgétaire - Prestation VRDAO AMENAGEMENT :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Communes ;

Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;

Vu le projet de décision modificative présenté par le Maire dont les grandes orientations se résument ainsi :

Le Maire informe le Conseil Municipal que pour pouvoir régler la facture de l'entreprise VRDAO, concernant le relevé topographique du chemin des Chartreux,

Il est nécessaire d'effectuer un virement de crédit de 2 520.00 € du compte 678 vers le compte 203.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°2/2020 portant sur divers crédits comme décrits ci-après :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget
678. D-RF	247 927.91 €	-2 520.00 €	245 407.91 €
203. D-RE	0.00 €	2 520.00 €	2 520.00 €

#### **\* Délibération pour la décharge comptable pour un montant 2015 non réglé de 2.20 €**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Mme MALBRANCQ, trésorière de la commune, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer le titre de recettes n°61-15 d'un montant de 2.20 € (montant inférieur au seuil de poursuite) correspondant à une casse lors d'une location de la salle Michel BIAUSQUE par Monsieur PEIGNARD en 2015.

Conformément à la nomenclature M14, le Maire demande au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur le titre n°61-15.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'état du titre n°61-15 irrécouvrable, présenté par la trésorerie pour un montant de 2.20 €.

#### **\* Modification budgétaire concernant les travaux chemin des Chartreux (sous réserve)**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en prévision éventuelle de la réalisation des travaux, il sera nécessaire d'effectuer une modification budgétaire.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à inscrire en recette d'investissement la somme de 25 000 € - Dépense 65611 € TTC (54 676 € HT dont TVA 10 935, 33 €) pris sur l'excédent de fonctionnement.

### 6. point travaux chemin des Chartreux

Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le résultat de l'appel d'offres concernant les travaux du chemin des Chartreux sous réserve de l'analyse des offres par le bureau d'études VRDAO – Les variantes étant autorisées.

Trois entreprises ont répondu :

\* DUCROCQ TP

\* SADE

\* LEROY TP

Les deux premières entreprises ont fait une offre supérieure à l'estime, donc non retenues.

L'entreprise LEROY TP a remis une offre de base pour un montant de 59 684.40 € HT soit 71 621.28 € TTC, et une offre « variante » pour un montant de 54 676.65 € HT soit 65 611.98 € TTC.

Une réunion sur site est prévue le 15 juillet 2020 à 9 h avec l'entreprise pour obtenir des précisions sur la variante afin de faire le choix entre la variante et la proposition de base.

### 7. Eclairage public – info contact FDE62

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude est en cours

### 8. Questions diverses

#### 8.1 Location 2020 salle Michel BIAUSQUE

Le Maire souhaite l'avis des membres du Conseil Municipal concernant les demandes de location 2020 de la salle Michel BIAUSQUE, vu les conditions sanitaires liées au COVID 19.

Le Conseil municipal décide de maintenir les demandes de locations 2020 de la salle Michel BIAUSQUE, uniquement pour les Wisquois avec une mise en place d'un avenant « COVID » au contrat engageant la responsabilité du Locataire.

#### 8.2 Festivités 2020- Spectacle et brocante

De même Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal au sujet des festivités 2020 sachant que cela dépend du comité des fêtes, mais vu les conditions et les mesures sanitaires compliquées à prendre dans le cas du maintien du spectacle et de la brocante.

Le Conseil Municipal estime qu'il est préférable et raisonnable d'annuler le spectacle ainsi que la brocante 2020.

#### ❖ Remboursement masques

Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune recevra une participation de l'Etat pour l'achat des masques :  
Un montant de 450 € pour une dépense de 1 387. 50 €.

#### ❖ Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier reçu par la Préfecture du Pas-de-Calais dans lequel il est indiqué que chaque commune a droit à un seul représentant à l'assemblée du territoire.

Les Conseillers cités dans la délibération du 9 juin 2020 peuvent assister aux réunions mais pas en tant que suppléants.

Wisques, le 9 juin 2020

Gérard WYCKAERT

Le Maire

